



## Convention International: Les amendements présentés par la Commission fédérale égalité femmes hommes



Comme elle l'a fait sur les deux premières conventions du Parti socialiste (sur le nouveau modèle de développement, et sur la rénovation), la Commission fédérale a travaillé sur la 3<sup>e</sup> convention, celle sur *la nouvelle donne internationale et européenne*. Et elle a ainsi décidé de rédiger 5 amendements.

Lors du bureau fédéral du 13 septembre, le Secrétariat fédéral à l'égalité femmes hommes les a présentés. Ces 5 amendements

visent à rajouter des omissions concernant les droits des femmes et l'égalité femmes hommes.

Les amendements de la Commission égalité ont été accueillis favorablement par le bureau fédéral et soutenu, voire défendus lors du débat qui a suivi.

**Les 5 amendements seront proposés au vote des adhérent-e-s parisien-ne-s le 30 septembre prochain.**

Lors du vote, les amendements de la Commission égalité femmes hommes porteront les numéros suivants :

- n° 3 : concernant le rôle des femmes dans les conflits armés et leur résolution premier amendement
- n° 8: proposant le rajout des Objectifs du Millénaire (OMD), dont l'égalité entre les femmes et les hommes est un axe principal
- n° 13 : concernant les migrantes dont la situation est particulièrement fragile, et la lutte contre la marchandisation des corps et la prostitution dont les principales victimes sont des femmes
- n° 17 : visant à ajouter la clause de l'Européenne la plus favorisée dans le texte de la convention (cet amendement a obtenu le soutien de la Commission fédérale Europe lors du bureau fédéral)
- n° 21 : d'ordre sémantique, cet amendement propose d'utiliser systématiquement le masculin et le féminin, et d'utiliser l'expression « droits humains » (à la place de « droits de l'homme »).

### Le prochain rendez-vous de la Commission fédérale égalité femmes hommes

Mardi 19 octobre 2010  
à 19h30,  
à la Fédération

### "Comment passer de l'inégalité professionnelle et salariale à l'égalité réelle?"

avec

- Françoise Morvan, vice-Présidente de la CLEF (Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes)
- Sabine Salmon, Présidente de Femmes solidaires
- Corinne Hirsch, équipe fondatrice du Laboratoire de l'Égalité

Réunion organisée dans la perspective de la Convention n° 4 sur l'égalité réelle.

Tu pourras trouver les amendements dans leur intégralité sur le blog du secrétariat fédéral égalité:

<http://egaliteps75.canalblog.com>

**Nous t'invitons aussi à les défendre lors de l'assemblée générale de ta section et de les faire circuler autour de toi pour qu'ils puissent être votés massivement.**

**Retraites:**  
**Continuons la mobilisations pour toutes et tous**

Une autre réforme des retraites est possible.

**Jeudi 23 septembre,  
tous dans la rue !**

Après la mobilisation massive du 7 septembre,  
amplifions le mouvement !



« Les femmes sont les grandes victimes du système actuel »: elles devront peut-être attendre « 67 ans pour toucher une retraite à taux plein », alors qu'elles ont eu des salaires plus bas que les hommes et que les temps partiels leurs sont souvent imposés ». C'est avec ces mots que Marisol Touraine, cheffe de file des député-e-s socialistes durant les 10 jours de débats à l'Assemblée résume bien l'injustice du projet de réforme de la droite sur les retraites.

En effet, comme les réformes de 1993 et 2003, le projet du gouvernement Sarkozy-Fillon aura pour effet une baisse du niveau des pensions et un creusement des inégalités entre les femmes et les hommes.

#### Sexe, âge et niveau de pension

Certes les femmes ont une espérance de vie de 7 ans supérieure à celle des hommes, mais l'écart de vie en bonne santé est moindre (de l'ordre d'un an). A cela s'ajoute qu'au moment de leur départ à la retraite, les femmes perçoivent une pension inférieure de 42 % à celle des hommes en moyenne, et plus de la moitié des retraitées touchent une pension inférieure à 900€.

Deux grandes raisons expliquent ces écarts de pensions :

- les femmes sont en moyenne moins rémunérées que les hommes (temps partiel subi, rémunération moindre, etc.),
- leurs carrières sont plus hâchées (maternité-s, etc.).

Les inégalités professionnelles et salariales et la difficile articulation

bénéficient d'un nombre d'années moindre et de pensions plus faibles que les hommes.

**Le recul de l'âge de la retraite est une réforme injuste surtout pour les femmes:** le gouvernement fait comme si chacun-e avait un emploi en fin de vie active. Ce qui est faux: les femmes sont 2,6 fois plus nombreuses que les hommes à être inactives juste avant la retraite. En 2006, seulement 46,6 % des femmes de 55 à 64 ans sont passées directement de l'emploi à la retraite ; 26,5% sont passées par le chômage (contre 19,1% des hommes).

La conséquence est sans appel: 30% des femmes salariées (contre 5% des hommes) attendent d'avoir 65 ans pour liquider leurs droits à la retraite, faute de disposer du nombre de trimestres suffisant pour une pension à taux plein. Or, le taux d'emploi des femmes de plus de 60 ans est très faible (4,3%) : elles sont donc nombreuses entre 60 et 65 ans à être en situation de chômage et de précarité.

Aussi, en reculant l'âge légal de départ de 60 à 62 ans et l'âge de départ à taux plein de 65 à 67 ans, le gouvernement allonge de fait cette période de précarité et s'en prend ainsi directement au niveau des pensions et aux conditions de vie des femmes.

Avec le durcissement des dispositifs de prise en charge des situations de non-emploi et de non-retraite (maladie, invalidité, chômage de longue durée, préretraites, etc.), le risque de pauvreté sera accru pour les femmes, notamment les femmes seules qui ne bénéficient pas de la réversion.

**Non seulement le gouvernement ne propose rien pour assurer une égalité professionnelle et salariale réelle entre les femmes et les hommes, mais en plus il supprime les mesures atténuant un peu les inégalités de pension:**

- le gouvernement a fait voter à l'Assemblée la suppression du dispositif autorisant le départ anticipé pour les salarié-e-s fonctionnaires ayant effectué 15 ans de service et parents de 3 enfants. Cette disposition garantit pourtant aujourd'hui à des milliers de femmes une retraite à taux plein, compensant ainsi une carrière interrompue par les congés maternités ou parentaux. Cette suppression brutale va toucher de plein fouet ces femmes.

- le gouvernement propose la prise en compte des indemnités journalières du congé maternité dans le calcul de la retraite. Cette mesure compensatoire va dans le bon sens mais ne concerne en moyenne que 16 ou 32 semaines sur plus de 2000 semaines d'activité nécessaires. A elle seule, cette mesure ne peut permettre de réduire les écarts de pensions entre les femmes et les hommes.

Christine RIMBAULT

Secrétaire fédérale à l'égalité  
chris\_rimbault@yahoo.fr



Andrea FUCHS

Secrétaire fédérale adjointe à l'égalité  
andrea.fuchs@neuf.fr